

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si, d'après lui, nous devrions suivre la procédure qu'il a proposée au sujet de l'article 29 du projet de loi. Apparemment, on demande à la Chambre de permettre que certains crédits, alloués à un organisme de l'État, soient transférés, en même temps que les fonctions de cet organisme, au ministre de l'Environnement ou à son ministère, à une date et selon un processus fixés par le gouverneur en conseil? Je crois que la décision rendue l'an dernier par la présidence au sujet du bill S-3 interdit absolument pareil transfert. Sans doute le ministre veut-il expliquer à la Chambre la signification de l'article 29 afin que nous puissions mieux comprendre le raisonnement du gouvernement.

L'hon. M. Drury: Je dois avouer que je n'ai pas compris l'ensemble de la question, particulièrement l'allusion au bill S-3. Je m'efforcerai d'y répondre lorsque nous en serons à l'examen de l'article 29.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les «oui» l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Honey.)

M. le président: Comme les articles 1 et 2 concernent le titre abrégé du projet de loi les députés conviendront sans doute que, conformément au paragraphe 1 de l'article 75 du Règlement, le comité doit maintenant passer à l'examen de l'article 3. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

Sur l'article 3—*Le ministère de l'environnement—Création du ministère.*

M. McCleave: Monsieur le président, la méthode adoptée est bonne en théorie, mais elle fait ressortir, je crois, le dilemme dont j'ai parlé tout à l'heure, lorsque j'ai invoqué le Règlement et expliqué qu'il serait extrêmement difficile pour la Chambre, et ensuite pour notre comité, d'étudier un bill renfermant tant de choses. J'aimerais d'abord parler de la division que suscite la création du ministère de l'Environnement, tout en présumant que le débat sera d'ordre général sur le premier article mis en délibération.

[L'hon. M. Lambert.]

Il est difficile de se prononcer sur certains arguments soulevés par le président du Conseil du Trésor, alors qu'ils sont frais à la mémoire du public. Si nous avons un débat régulier sur l'article 1, nous pourrions peut-être pénétrer de ces arguments les journalistes présents à la tribune parlementaire. Par exemple, monsieur le président, confondre un gouvernement unitaire comme celui du Royaume-Uni avec un régime fédéral comme celui du Canada, cela revient à comparer des oranges—il me répugne de dire cela du gouvernement canadien—à des navets.

● (9.50 p.m.)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McCleave: Monsieur le président, l'expression a manifestement sa place dans un débat comme celui-ci. Car enfin, le scénario original est l'œuvre de la même bande qui a lancé le scandale des chevaux inscrits aux listes de paie, et nous en voyons maintenant la conséquence: les rouges auront aussi leur assiette au beurre. Monsieur le président, c'est ce que je puis faire de mieux ce soir. Cependant, je dirai au ministre de la Consommation et des Corporations que ce mieux éclipe tout ce qu'il a pu réaliser lui-même depuis bon nombre d'années.

Le point que je veux souligner à propos de cet article trouve son origine dans une situation qui a frappé assez durement l'industrie de la pêche dans ma province et qui s'étendra, ce me semble, à d'autres industries une fois que le ministère de l'Environnement entrera en action. Les députés de South Shore et de Southwestern Nova ont saisi la Chambre du problème. Il concerne le fait que l'industrie de l'espadon dans l'est du Canada s'est vu pratiquement annihilée par suite de la teneur en mercure du poisson. En réponse aux questions posées à la Chambre, le ministre répond qu'on fournira aux pêcheurs une certaine aide leur permettant de se recycler, je présume, pour prendre d'autres espèces de poisson et qu'on déploiera des efforts en vue de les employer dans d'autres branches d'activité.

Ces mesures peuvent sembler apporter une solution à un problème important. Mais à mon avis cette solution fait abstraction de deux faits absolument essentiels. Je veux les signaler ce soir au président du Conseil du Trésor, à son collègue de la Nouvelle-Écosse qui est avec lui et au nouveau ministre de l'Environnement. Tout d'abord, je signalerai que ces gens ont perdu leur gagne-pain sans qu'il y ait eu faute de leur part. Ils n'ont pas contribué, sauf dans une mesure minime et insignifiante, à l'hydrargyrisme de l'espadon. Et voilà qu'ils sont frappés par ce problème.

Ce qui est grave, c'est que jusqu'ici on n'a proposé aucune solution qui tienne compte du type spécial de navires qui font la pêche à l'espadon; volumineux et munis d'un équipement spécial, ils représentent en somme un investissement très considérable. A ceux qui sont forcés à abandonner la pêche à l'espadon on compte offrir une assistance sous forme de recyclage et autres mesures semblables, mais il semblerait que ce ne soit pas aussi utile que pourraient l'être d'autres méthodes. Sans qu'ils en soient responsables, ils se trouvent aux prises avec des difficultés vraiment très graves.